

*L'espace du dictionnaire*

Collection Vertige de la langue  
fondée et dirigée par Giovanni Dotoli

Ouvrage publié avec la contribution de l'Université de Catane,  
Département de « Scienze umanistiche ».

[www.editions-hermann.fr](http://www.editions-hermann.fr)

Illustration de couverture :

ISBN : 978 2 7056 8869 1

© 2014, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris

Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle, serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon. Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la loi du 11 mars 1957.

Sous la direction de  
GIOVANNI DOTOLI, MARILIA MARCHETTI,  
CELESTE BOCCUZZI & CETTINA RIZZO

## L'espace du dictionnaire

*Expressions – Impressions*



# De l'harmonie perdue ou l'art de l'accordage

STEFANIA ACAMPORA

*Université de Naples «Parthénopé»*

*« Hélas! mon pauvre piano était à peu près aphone,  
et, si quelques notes rendaient un son, le son était  
faux. J'entendais le radotage douloureusement  
comique d'un vieillard qui n'est plus au ton de son  
époque.*

*Savez-vous rien de plus mélancolique qu'un  
instrument qui chanta jadis les mélodies de l'amour,  
de la jeunesse, du rêve, et qui, maintenant, tousse et  
grince, rouille de catarrhe? »*

M. Prévost<sup>1</sup>

Les mots prononcés par le protagoniste de *L'Accordeur aveugle*, célèbre roman de Prévost, décrivent parfaitement la souffrance d'un technicien de la musique conscient de la dysharmonie qui caractérise les notes d'un piano chantant faux<sup>2</sup>.

Le désaccord des sons émis par l'instrument gêne l'ouïe délicate du maître de la sonorité, expert dans l'art de l'accordage,

---

1. M. Prévost, *L'Accordeur aveugle*, Paris, Alphonse Lemerre Éditeur, 1905, p.10.

2. « Un piano sonne juste lorsque ses cordes vibrent à certaines fréquences déterminées par des règles acoustiques et musicales ». A. Reblitz, *Le piano. Entretien, accord et restauration*, Vic la Gardiole, L'Entretemps éditions, 2005, p. 217.

art qui relève aussi bien de la technique que de la connaissance de l'harmonie.

L'objet de cette enquête porte à recenser une série de termes se rapportant aux sons quand ceux-ci sont superposés. Ces termes, sélectionnés d'après la lecture de quelques ouvrages consacrés à l'accordage, seront ensuite complétés par des définitions relevées dans des dictionnaires de musique contemporains qui nous aiderons à éclaircir certains concepts. Les définitions extraites des dictionnaires de spécialité seront, au besoin, intégrées par celles du dictionnaire général de langue. Il sera possible ainsi de réfléchir à la place accordée aux mots de l'harmonie dans les entrées de plusieurs dictionnaires.

Avant de se lancer dans ce sondage lexicologique, il semble cependant opportun d'aborder une notion capitale: qu'entend-on par *harmonie*?

Le concept d'harmonie, éternellement perçu comme un synonyme de beauté et d'équilibre, connaît un nombre remarquable d'applications dans de vastes domaines tels que la philosophie, la religion, les sciences et les arts.

Pour définir un objet harmonieux, les Grecs s'en tenaient à une série de canons portant sur la beauté, l'équilibre et les proportions de l'objet pris en examen.

La notion d'harmonie ainsi postulée par les Grecs, appelle en cause les cinq sens, dont le principal est la vue dans la contemplation de la beauté harmonieuse. En musique, c'est l'ouïe qui jouit de l'harmonie des sons, harmonie strictement liée à l'accordage. Quelle est donc la portée de ce mot en musique? Et surtout, quels sont les rapports entre harmonie et accordage?

Depuis l'Antiquité, l'intérêt pour la combinaison de sons différents émerge grâce à une discipline rigoureuse, fondée sur les nombres: l'arithmétique.

À ce propos, fasciné par le mouvement harmonieux des sphères célestes, Pythagore découvre les rapports entre musique

et cosmologie et inaugure une théorie musicale fondée sur des lois précises d'harmonie, la tetractys<sup>3</sup>. C'est ainsi qu'à travers le repérage de correspondances entre rapports numériques et intervalles musicaux, naît le concept d'harmonie pythagoricienne, une harmonie mathématique<sup>4</sup>, régie par des principes logiques qui repèrent dans le nombre l'origine de l'harmonie universelle. L'harmonie cosmique sera reprise également par Platon dans sa *République* et, de l'harmonie universelle on arrivera, au cours des siècles, grâce à Saint Augustin et à Boèce, à la théorisation du concept d'*harmonia mundi*<sup>5</sup>.

D'un point de vue musical, c'est durant l'ère moderne et notamment avec le *Traité de l'Harmonie* de Rameau que l'harmonie acquiert le statut d'une discipline autonome, la séparant du concept de mélodie :

On divise ordinairement la musique en Harmonie et en Mélodie, quoique celle-ci ne soit qu'une partie de l'autre, et qu'il suffise de connaître l'Harmonie, pour être parfaitement introduit de toutes les propriétés de la Musique...<sup>6</sup>

---

3. « Bref, la tetractys est l'ensemble de quatre nombres dont les rapports représentent les accords musicaux essentiels. Elle donne la clef des mystères de l'acoustique et les Pythagoriciens étendirent à toute la physique les conclusions de cette découverte. La tetractys devient la " source et la racine de l'éternelle Nature ". " La tetractys, écrit A. Delatte, paraît devoir à deux causes la vénération dont elle était l'objet chez les pythagoriciens. Au point de vue scientifique elle expliquait les lois de la musique céleste et humaine, et comme l'harmonie était la grande loi de l'univers, elle put être considérée comme la source et la racine de la nature" ». M. Vassiliadou, "Le pythagorisme et la musique", *Musique et philosophie: Actes du Colloque de Dijon*, 1983, p. 26.

4. « Cependant la musique pythagoricienne est surtout une arithmétique. La vraie harmonie doit être constituée par la simplicité des rapports numériques ». *Ibid.*, p. 23.

5. Cf. A. Ausoni, *La Musique*, traduit de l'italien par Chantal Moiroud, Paris, Editions Hazan, 2006, p. 10.

6. J.-F. KREMER, *Rameau, Traité de l'Harmonie précédé de Rameau, et les méprises de la tradition*, Paris, Meridiens Klincksieck Fondation Singer-Polignac,

Sous l'entrée *harmonie*, le *Dictionnaire de la Musique* de Marc Vignal<sup>7</sup>, précise la nature aussi bien générale que technique du terme et surtout, la variation diachronique qui a intéressé ce terme:

### Harmonie

Terme employé en musique tantôt dans son sens général, tantôt dans un sens technique qui a varié au cours des siècles.

1. Au sens général, dérivé du grec *harmottein* (« assembler »), l'harmonie est, selon l'*Arithmétique* de Nicomaque, la qualité à la fois esthétique, morale et même physique résultant dans un ensemble d'un juste équilibre dans le choix, la proportion et la disposition de ses composants, et cette définition s'applique à la musique aussi bien qu'aux autres arts et aux sciences, où elle donne lieu à divers dérivés (harmonieux, harmonique, etc.)

Après un rappel étymologique, l'entrée introduit le sens général du mot et l'évocation de plusieurs domaines confère un caractère pluridisciplinaire au discours, en soulignant la nature polyforme du concept désigné. Il est important de préciser en effet que cette définition « s'applique à la musique aussi bien qu'aux autres arts et aux sciences ». Cet excursus ponctue en outre l'existence de « divers dérivés » du mot *harmonie*, dont deux exemples sont fournis entre parenthèses à la fin de l'explication.

Du général au particulier, voici la seconde entrée comportant l'acception technique, qui nous intéresse de près :

2. Dans la musique grecque antique, le mot *harmonia* (« harmonie ») applique de manière précise la définition ci-dessus à la hauteur des sons musicaux et à la manière de les organiser. L'harmonie est donc, en ce qui concerne la hauteur, la science du rapport entre les sons, incluant

---

Collection de musicologie 1986, p. 1.

7. M. Vignal, *Dictionnaire de la Musique*, Paris, Larousse, 2005.

l'étude des intervalles, de leurs groupements en éléments premiers (tétracordes, etc.), puis de l'agencement structuré de ceux-ci entre eux (gammes, systèmes, etc.).

Cette explication, qui apparaît fortement contextualisée au sein de l'ancienne culture grecque, est en rapport de contiguïté avec l'article précédent. L'idée d'une corrélation harmonieuse entre un ensemble d'éléments est ici développée d'un point de vue précis, celui de la science des sons. Il est intéressant de considérer à ce propos, que d'autres notions qui créent l'harmonie sont introduites, telles qu'intervalles, tétracordes, gammes et systèmes.

Pour élargir le discours sur l'origine du mot, il est bon de citer la définition que Christophe Hardy présente dans son ouvrage *Les mots de la musique*<sup>8</sup>:

### **harmonie**

Emprunt (12<sup>e</sup> siècle) par l'intermédiaire du latin, au grec *harmonia* « cheville, joint », d'où « assemblage » (menuiserie, maçonnerie...) et, en particulier, « juste assemblage, accord de sons ».

Il s'agit d'un terme emprunté au XII<sup>e</sup> siècle, transmis au français à travers la traduction latine du mot grec<sup>9</sup>. Il est intéressant d'observer comment, du sens premier s'appliquant à un élément de jonction important employé en menuiserie<sup>10</sup>, le terme désigne aujourd'hui, par extension, un assemblage de

---

8. Ch. Hardy, *Les mots de la musique*, Belin, 2007.

9. L'introduction d'emprunts grecs caractérisera surtout la Renaissance, où de nouveaux mots pouvoient aux besoins dénotatifs du lexique des sciences.

10. « Jonction par engrenage, sens propre du mot grec conservé seulement dans le langage anatomique : espèce de synarthrose ou d'articulation formée par des dentelures presque imperceptibles ». É. Littré, *Dictionnaire de la Langue Française*, 1863.



sons. La signification originare d'harmonie en tant qu'objet de jonction a été maintenue.

Du mot harmonie dérive l'*harmonisation* telle qu'elle est illustrée dans le *Dictionnaire Culturel en langue française*<sup>11</sup> :

#### HARMONISATION

2 Fait d'harmoniser (2) ; opération technique par laquelle un musicien harmonise → **accompagnement, arrangement, orchestration**. *Travailler à l'harmonisation d'une chanson. Une riche harmonisation.*

La définition nous permet de comprendre qu'il s'agit d'un procédé technique, résultat du «fait d'harmoniser». L'harmonisation est la méthode qui permet d'harmoniser les sons, de les combiner ensemble. Les trois synonymes en gras, confirment l'idée de plusieurs sons en accord pour l'obtention d'un équilibre de sons. Deux exemples de l'emploi du substantif sont présentés à la fin de la définition.

Le discours sur l'harmonie doit aussi tenir compte des différences, c'est-à-dire des intervalles existant entre un son et un autre. À ce propos, Rameau définit l'*intervalle* comme:

la distance qu'il y a d'un son grave à un son aigu et des différentes distances qui peuvent se trouver entre un son et un autre, se forment différents intervalles dont les degrés tirent leur nombre de l'Arithmétique<sup>12</sup>.

La description, claire et détaillée, trouve un écho dans celle plus récente de Gérard Pernon<sup>13</sup> :

11. A. Rey, *Dictionnaire Culturel en langue française*, Paris, Le Robert, 2005.

12. J.-F., Kremer, *op. cit.*, p. 1.

13. G. Pernon, *Dictionnaire de la Musique*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2007.

**INTERVALLE** : différence de hauteur entre deux sons. En physique, un intervalle est un rapport de fréquence entre deux sons.

Malgré le fait d'avoir été conçues dans des époques différentes, les deux définitions données insistent sur l'écart existant entre un son musical et un autre et Rameau, en particulier, focalise son attention sur les détails concernant la création et la mesure des intervalles. L'appui des sciences exactes telles que l'arithmétique et la physique, serait un autre point commun aux deux contributions présentées ici. Ceci aide à comprendre que la notion repose sur des principes exacts et bien codifiés.

Un *intervalle* est également caractérisé par une association consonante ou dissonante des sons. Voici ce que Pernon nous propose pour les entrées *consonance* et *dissonance* :

**CONSONANCE** : qualité d'une association de sons qui donne l'impression d'une affinité entre eux – Mozart enfant parlait des « notes qui s'aiment » – et ne provoque aucune tension chez l'auditeur.

**DISSONANCE** : association de sons qui donne une impression d'hétérogénéité et provoque une tension chez l'auditeur.

L'idée de consonance en tant qu'affinité entre les sons, est merveilleusement illustrée par la citation de Mozart mise en évidence par l'emploi des tirets.

En comparant l'article correspondant à l'antonyme *dissonance*, il est intéressant de remarquer l'utilisation d'expressions opposées à celles utilisées pour définir la consonance. Ce jeu de termes contrastants crée cependant un parallélisme : « affinité » et « hétérogénéité », absence et présence de « tension chez l'auditeur ». Il serait plausible de penser que ces deux définitions, parallèles l'une à l'autre, offrent un exemple d'harmonie sinon

musicale du moins visuelle, dérivant de l'organisation de la microstructure du dictionnaire.

Une erreur commune serait la possible confusion entre *dissonance* et *altération*, mais la définition de Vignal nous permet de comprendre qu'il s'agit de deux concepts tout à fait distincts :

**ALTÉRATION.** 1. Modification de la hauteur d'un son par l'adjonction d'un signe qui le hausse ou le baisse toujours à partir de son état « naturel ».

2. On appelle *altération d'un accord* la modification de hauteur d'un ou plusieurs de ses sons, considérés sur le plan harmonique par rapport à la composition normale de l'accord. (→ ACCORD.)

La première acception pose l'accent sur la valeur des sons et sur leur hauteur : la variation de la hauteur d'une note à l'aide de signes placés sur la partition (le dièse, le bémol et le bécarre), relève de la théorie de l'harmonie musicale et plus précisément de la notation musicale. La seconde acception en revanche, met en évidence le procédé lié à la variation de ton d'un ou plusieurs sons par rapport à la nature de l'accord. C'est pour cette raison que le renvoi *accord* est ici introduit. Le Petit Robert<sup>14</sup> donne des précisions ultérieures sur la portée de l'altération et nous cite les types d'altérations existantes :

2. Signe modifiant la hauteur de la note, placé soit à la clé, soit devant la note (pour une mesure). → bécarre, bémol, dièse; accident, armature.

Si dans l'optique d'un système organisé, on considère un ensemble de sons, on parlera dans ce cas d'un ensemble regroupant plusieurs sons ayant différentes valeurs. Ces sons sont

---

14. A. Rey, *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 2013. Par la suite, seul l'acronyme PR sera utilisé.

organisés à l'intérieur d'une *échelle*, ainsi définie dans le dictionnaire de Pernon:

**ÉCHELLE:** ensemble des sons, non hiérarchisés, d'un système musical. C'est dans une échelle musicale que sont organisées les gammes.

Il faut souligner une information fondamentale : la notion d'*échelle* s'applique aux sons « non hiérarchisés » et l'échelle englobe la notion de gamme. L'information est claire, essentielle et très peu détaillée, elle vise juste à donner le sens général du mot sans y intégrer des détails supplémentaires, certes utiles à la compréhension, mais souvent trompeurs pour ceux qui ne détiennent aucune notion musicale.

Pour obtenir d'autres informations, il faudrait se référer à l'entrée *gamme* du PR lequel, sous la marque *Mus.*, propose trois typologies d'échelles :

♦ **Mus.** *L'échelle des sons. Échelle diatonique, chromatique, harmonique.*  
→ **gamme.**

Les deux dictionnaires introduisent, en contiguïté avec le terme *échelle*, l'idée de *gamme*. On apprend ainsi qu'à l'intérieur d'une échelle de sons, il est possible de repérer des gammes. Pour en savoir plus sur une *gamme*, il est utile d'introduire la définition de Vignal:

**GAMME. 1.** Nomenclature des sons appartenant soit à une échelle, soit à une tonalité ou à un mode déterminés, rangés par degrés conjoints. La gamme s'énonce le plus souvent de tonique à tonique sur l'étendue d'une octave (1 à 8) : « Une gamme de *do* majeur. »<sup>15</sup>

---

15. La phraséologie ne contribue pas non plus à clarifier le sujet, en revanche, elle peut comporter quelques problèmes de compréhension à l'utilisateur moins

Le dictionnaire informe que le mot *gamme* peut se référer aux sons d'une échelle, d'une tonalité ou d'un mode, en fournissant une explication plutôt technique du terme. Le PR aide à déchiffrer l'évidente complexité de cette notion:

**Mus.** Échelle de sons établie selon une répartition conventionnelle. *Gamme diatonique\** naturelle, tempérée. *Gamme chromatique\**. Note de la gamme. → degré

La gamme est définie ici comme une «échelle de sons» obéissant à des subdivisions préétablies. Le dictionnaire mentionne aussi une série d'adjectifs qui déterminent des gammes de nature différente. Le renvoi à «degré» apparaît comme un renforcement de l'idée d'échelle en tant que gradation de sons.

La notion de gamme aide à prendre conscience du fait que les sons peuvent non seulement s'organiser au sein d'une échelle, mais que ceux-ci ont des tonalités et des modes différents. En considérant l'entrée *tonalité* du dictionnaire de Pernon, il est facile de relever l'importance de l'idée de système dans le classement des sons :

**TONALITÉ:** ensemble des caractères d'un système musical fondé sur une hiérarchie établie entre les notes et sur l'importance particulière de l'une d'elles, dite tonique\*.

Contrairement à l'échelle, la *tonalité* est caractérisée par une «hiérarchie» entre les notes; l'article annonce une définition supplémentaire concernant une note particulière, définie comme tonique. Celle-ci représenterait elle seule un renvoi.

Le PR définit la *tonalité* en se basant sur la succession des intervalles musicaux à l'intérieur de l'échelle. Les particularités

---

expert dans ce domaine.

des sons caractérisent de leur côté l'échelle et donnent origine à des modes et des tons différents.

**Mus.**

1. *Vx* Tout système musical défini par l'ordre des intervalles dans l'échelle des sons (modes et tons proprement dits).

Les sons, origine de toute mélodie, sont produits à travers la lecture des notes sur la partition. En cherchant le mot *partition* dans le dictionnaire, on s'attendrait généralement à la description d'un objet physique servant à la notation, ou selon la définition de Pernon, à un «cahier où sont notées les parties d'une composition musicale». Par delà cette explication traditionnelle, la *partition* désigne aussi bien une procédure adoptée par l'accordeur qu'un outil nécessaire au repérage des intervalles. Vignal propose cette définition :

**PARTITION.**

2. Manière dont procèdent les accordeurs pour régler la justesse des intervalles. Appareils parfois employés par eux pour faciliter ce réglage (il existe notamment des «partitions» formées de lames vibrantes, ou plus récemment des partitions électroniques). L'usage n'est pas généralisé, la plupart des accordeurs préférant se fier à leur oreille.

Il est clair dès le départ qu'il s'agit d'un procédé. La définition nous en explique immédiatement le but. Les différentes typologies de partitions sont introduites entre parenthèses, sans omettre d'y signaler la précedence que les accordeurs attribuent à l'oreille, sorte de partition "naturelle".

Pour une explication encore plus détaillée, il suffit de se pencher sur la définition fournie par un manuel spécialisé, destiné à ceux qui travaillent dans le domaine musical. Il est alors possible de déchiffrer la terminologie spécifique employée.

Une explication très minutieuse, provenant de l'ouvrage du XIX<sup>e</sup> siècle de Giorgio Armellino<sup>16</sup>, se réfère à un instrument précis, le piano. Le lexique propre à l'accordage peut dans ce cas résulter inintelligible pour ceux qui n'ont aucune maîtrise de cette pratique :

La partition consiste à accorder les 12 demi-tons de la gamme, telle qu'elle est donnée par le piano avec leurs quintes respectives, et à entremêler ces quintes avec d'autres notes, afin de pouvoir se contrôler à chaque pas, ayant pour principe que toutes les tierces doivent être fortes, les quartes justes, les quintes fiables et les octaves justes.

Le langage du manuel spécialisé résulte peu accessible à un public qui ne maîtrise pas le sujet et le lexique propre à l'accordage.

Pour avoir une vision d'ensemble et retrouver l'harmonie "commune" à toutes les notions analysées jusque là à travers les lexèmes proposés, il serait opportun de remonter aux origines, c'est-à-dire à l'*accord*, élément de base dans l'harmonie. Le dictionnaire de Vignal, nous propose, pour l'entrée *accord*, deux acceptions différentes :

1. Ensemble de sons entendus simultanément et pouvant donner lieu à une perception globale identifiable comme telle. À défaut d'une identification de ce genre, on n'a plus un accord, mais un *agrégat* (ou une *agrégation*)
2. Action d'« accorder » un instrument, c'est-à-dire d'en régler les parties sonores de manière qu'elles soient conformes au diapason choisi et aux intervalles en usage : « Procéder à l'accord d'un piano. »

---

16. G. Armellino, *Manuel simplifié de l'Accordeur ou l'art d'accorder le piano mis à la portée de tout le monde*, 2<sup>nd</sup>e édition, Paris, Librairie Encyclopédique de Roret, 1834, p. 19-20.

L'explication fournie par la première acception indique un point commun avec celle du dictionnaire Pernon, à savoir, celui de l'idée d'une suite de sons produits simultanément. Elle introduit de plus deux nouveaux lexèmes : *agrégat* et *agrégation*.

La seconde acception introduit par contre le procédé de l'accordage, en disant clairement en quoi le dit procédé consisterait. Le choix d'unir la définition d'accord à l'action d'accorder souligne ultérieurement le lien dérivationnel entre *accord* et accordage. L'exemple donné éclaircit en outre l'information sémantique.

Le *Trésor de la Langue française* introduit cependant un autre terme :

ACCORDAGE, subst. masc.

MUS. [En parlant d'une opération exécutée par un accordeur ou par l'artiste lui-même] Action d'accorder un instrument à cordes ou résultat de cette action. Synon. *accordement*

Sous l'acception *musique*, la définition précise que l'opération d'*accordage* s'applique aux instruments à cordes<sup>17</sup> et qu'elle désigne aussi bien l'opération *in itinere* que son accomplissement. Le *Trésor* signale, en outre, l'existence du synonyme *accordement*, dont on peut trouver une claire définition sous l'entrée homonymique:

ACCORDEMENT, subst. masc.

2. MUS. Synon. de *accordage*\* (d'instruments). Semble moins techn. que ce dernier.

---

17. Pour instrument à cordes on entend, généralement, trois typologies différentes d'instruments: instruments à cordes pincées (luth, mandoline, guitare, harpe, etc.); instruments à cordes frottées (violon, viole, alto, contrebasse, etc.); instruments à cordes et à clavier (clavencin, pianoforte, clavichorde, etc.)



Le terme est ici présenté comme synonyme du précédent auquel il renvoie, la seule différence reposant sur le niveau de spécificité, accordement ayant un emploi moins technique qu'accordage.

Malgré la commune dérivation du verbe *accorder*<sup>18</sup>, ces deux termes homologues se distinguent également au niveau morphologique par la divergence des suffixes: *-age*, indiquant un suffixe nominal et *-ment*, renvoyant à un suffixe adverbial. Ces suffixes marquent un changement de catégorie grammaticale par rapport à la base<sup>19</sup> représentée dans ce cas par le verbe *accorder*.

Le PR introduit plusieurs types d'accord, ainsi que des notions qui en dérivent, telles que consonance, dissonance, intervalles, renversement et gamme. Comme dans le dictionnaire de Vignal, la seconde acception introduit ici la notion d'accordage. La phraséologie comporte également des locutions spécifiques à l'accordage : *frapper un accord*, *plaquer un accord* et *tenir l'accord*.

### A. Musique

1. (milieu XIV<sup>e</sup>) **Un accord** : l'association de plusieurs sons (au moins trois) simultanés ayant des rapports de fréquence (codifiés par les lois de l'harmonie\* classique). *Accords consonants* (→ **consonance**), *dissonants* (→ **dissonance**). *Accords naturels, renversés* (→ **renversement**). *Intervalles\** (*altérés*) *d'un accord* : séparation en nombre des degrés extrêmes de l'accord. *Accord de tierce, de quinte, accord de septième diminuée. Accord parfait*, dont les fréquences sont entre elles comme 4, 5 et 6 dans la gamme tempérée\* (tonique, médiane et dominante).

18. « Les noms suffixés sur une base verbale désignent soit le procès lui-même, soit ce qui favorise sa réalisation ». D. Corbin, « Français (Indo-européen : Roman) », in *Morphology. An international Handbook Inflection and Word-Formation*, vo. 2, Berlin, Walter de Gruyter, 2004, p. 1293.

19. « On constate qu'un certain nombre de suffixes sont aptes à modifier la valeur d'emploi de la base sans changer totalement son sens ». A. Niklas-Salminen, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 54.

- ◆ Émission de tels sons. *Accords arpégés*. → **arpège**. *Frapper un accord* (piano). *Plaquer un accord sur sa guitare*.
- 2. Action d'accorder un instrument; manière d'être accordé.
- ◆ **Spécialt** *Ce piano tient l'accord*, reste bien accordé.

L'accordage est donc le moyen de sauvegarder l'harmonie des sons.

En partant du concept de l'harmonie des sphères, pour enchaîner avec l'approche arithmétique des pythagoriciens et celle de la théorie musicale, cette étude s'est penchée sur les différentes définitions des dictionnaires dans un souci constant de souligner les lacunes liées à l'adoption d'une définition plutôt qu'une autre.

Dans la plupart des définitions examinées, les phénomènes relatifs à l'accord, terme de base du concept d'harmonie, ont été pris en considération, afin de souligner les nuances évolutives des définitions du terme "harmonie".

L'harmonie repose sur un ensemble de régularités mathématiques, existantes elles-mêmes dans la nature. Comme dans un exercice d'équilibriste, elle trouve le juste milieu, le regroupement justement dosé d'une réalité faite de régularités et d'irrégularités, d'assonances et de dissonances. Il a été pris à soin de trouver dans ce cas la définition la plus "harmonieuse" du terme "harmonie", offerte par toutes les définitions de tous les dictionnaires considérés; le souci restant naturellement d'en composer la symphonie de nuances selon les règles les plus rigoureusement mathématiques.

## RÉFÉRENCES

ARMELLINO, G., *Manuel simplifié de l'Accordeur ou l'art d'accorder le piano mis à la portée de tout le monde*, 2<sup>nd</sup>e édition, Paris, Librairie Encyclopédique de Roret, 1834.

- AUSONI, A., *La Musique*, traduit de l'italien par Chantal Moiroud, Paris, Editions Hazan, 2006.
- CORBIN, D., « Français (Indo-européen: Roman) », in *Morphology. An international Handbook Inflection and Word-Formation*, vo. 2, Berlin, Walter de Gruyter, 2004.
- LITTRÉ, É., *Dictionnaire de la Langue Française*, 1863.
- HARDY, Ch., *Les mots de la musique*, Belin, 2007.
- KREMER, J.-F., *Rameau, Traité de l'Harmonie précédé de Rameau, et les méprises de la tradition*, Paris, Meridiens Klincksieck Fondation Singer-Polignac, Collection de musicologie 1986.
- NIKLAS-SALMINEN, A., *La lexicologie*, Paris, Armand Colin, 1997.
- PERNON, G., *Dictionnaire de la Musique*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2007.
- PRÉVOST, M., *L'Accordeur aveugle*, Paris, Alphonse Lemerre Éditeur, 1905.
- REBLITZ, A., *Le piano. Entretien, accord et restauration*, Vic la Gardiole, L'Entretemps éditions, 2005.
- REY, A., *Dictionnaire Culturel en langue française*, Paris, Le Robert, 2005.
- REY, A., *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 2013.
- VASSILIADOU, M., "Le pythagorisme et la musique", *Musique et philosophie: Actes du Colloque de Dijon*, 1983.
- VIGNAL, M., *Dictionnaire de la Musique*, Paris, Larousse, 2005.